



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de création de forage d'irrigation sur la commune de Chaudun dans le département de l'Aisne (02200).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom LIENART

Prénom Nicolas

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL DE MAISON NEUVE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas LIENART

RCS / SIRET

3 3 4 4 7 1 6 4 6 0 0 0 1 1

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
catégorie du projet 27: Forages en profondeur sous catégorie : a) d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres	Forage de 100 mètres de profondeur.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de création de forage destiné à un usage agricole pour le compte de l'EARL DE MAISON NEUVE à Chaudun.

Le forage à réaliser va exploiter la nappe du Cuisien de la masse d'eau souterraine "Eocène du bassin versant de l'Ourcq" (FRAG105). Il sera équipé d'une pompe avec un débit de 120 m³/h pour irriguer des pommes de terre de consommation, des pois, des oignons, et des haricots verts.

Le niveau piézométrique de l'eau est situé à une profondeur de 53 m au droit du projet. Pour satisfaire le besoin en matière de débit escompté, la profondeur de l'ouvrage sera de 100 mètres.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de M. LIENART consiste à irriguer 20 hectares de pommes de terre de consommation, 20 hectares d'oignons, 20 hectares de pois et 20 hectares de haricots verts.

Il souhaite ainsi sécuriser la production et maintenir la qualité de ces cultures. Il répond ainsi aux cahiers des charges des industriels qui exigent la pratique de l'irrigation.

Le besoin en eau pour irriguer ces cultures est estimé à 112 000 m³ en année moyenne et 119 000 m³ les années sèches à forte demande climatique.

L'emplacement de ce forage se justifie par :

- Sa position centrale dans le parcellaire à irriguer.
- Sa proximité d'une ligne électrique pour mettre en place une pompe électrique ayant des coûts de fourniture et un impact sonore moins élevés.
- La facilité d'accès par rapport à sa ferme.
- La bonne distance par rapport au cours d'eau (plus de 1 km) ce qui évite des potentielles incidences.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

C'est un captage à 100 mètres dans la nappe du Cuisien (Yprésien).

Les travaux seront réalisés par l'entreprise de forage S.A.R.L. BONIFACE (5, rue Pierre Boileau. 51420 WITRY -LES-REIMS). La date sera déterminée en fonction de la conduite à bonne fin des procédures réglementaires (la demande d'examen au cas par cas et le dossier de déclaration préalable de création de forage).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce forage sera exploité en fonction de la pluviométrie pour irriguer les pommes de terre et les légumes.

Il permettra d'alimenter deux enrouleurs de 60 m³/h chacun, soit 120 m³/h les deux.

Les travaux seront réalisés en 3 étapes :

- Tête de forage
Foration tarière sur 3 m à un diamètre de 650 mm et cimentation en tête.
- Téléscopage du Lutétien :
Foration au rotary à un diamètre de 509 mm de 3 m à 45 m, installation d'un tube plein et cimentation de l'espace axial entre ce tube et le substrat.
- Captage dans les sables de Cuise :
Foration au rotary à un diamètre de 380 mm de -45 m jusqu'à 100 m, et installation des tubes crépiné et plein.
Pose de centreurs tous les 10 mètres avec un massif siliceux dans l'espace annulaire.

Une dalle de propreté de 3 m² avec un capot de fermeture cadenassé seront mis à la tête du forage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature du code de l'environnement (article R214-32 du Code)

Article L 411-1 du code minier : forage de plus de 10 mètres de profondeur: la déclaration sera faite par le foreur auprès de la DREAL.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur	100 mètres
Diamètres de foration	650 mm sur 3 m, 509 mm de 3 à 45 m et 380 mm le 45 à 100 m.
Profondeur de tube PVC plein	De 0,5 à 45 m.
Profondeur de PVC crépiné	de 45 à 100 mètres.
Diamètres extérieur /intérieur du PVC plein et crépiné	250/225 mm
Taille des fentes de crépinage	0,5 mm
Débit d'exploitation	120 m ³ /h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Chaudun dans l'Aisne (02200).

Parcelle cadastrale : ZH 8

Les coordonnées Lambert 93 de ce point sont :

X = 717969 x m NGF

Y = 6911951 y m NGF

Z = 143 m NGF

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3° 24' 7 1" E Lat. 4 9° 30' 6 8" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Le forage sera réalisé sur la commune de Chadun dans la parcelle ZH 8 (voir l'annexe 2).

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est situé à 504 m d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 : Pelouses de la vallée de Clancy à Vierzy. (Identifiant national : 220030001). Cela ne concerne qu'une partie limitée de sa surface (moins de 4 hectares, voir sa délimitation dans les annexes 5 et 6).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce forage va prélever de la nappe du Cuisien de l' "Eocène du bassin versant de l'Ourcq" (FRAG105) à un débit de 120 m3/h. Le prélèvement annuel est estimé à 112 000 m3 en année moyenne et à 139 000 m3 en années sèches. L'annexe 6 schématise la zone qui sera impactée par le fonctionnement de cet ouvrage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extraction de quelques m3 de craie et de sables. Les gravats et les boues, qui seront enlevés lors des travaux, seront stockés temporairement et évacués par la suite. L'eau, qui sera prélevée lors des pompages d'essai, sera évacuée et infiltrée dans les parcelles à bonne distance du forage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone agricole éloignée des zones environnementales à savoir, les zones humides, les zones Natura 2000 et les ZNIEFF (voir l'annexe 2 qui montre la localisation du projet). La ZNIEFF la plus proche est située à 504 m du projet mais sans aucune incidence. Les annexes 6 et 7 illustrent la zone d'influence du projet et montrent qu'aucun impact n'est prévu sur ces zones
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de cet ouvrage va engendrer l'utilisation de près de 3 m ² de surface agricole pour la foration et la mise en place du matériel de l'ouvrage et des équipements de protection (la margelle bétonnée, le capot de fermeture...).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le forage respectera les règles de protection de la ressource en eau posées dans l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003 (voir l'annexe 4)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des équipements de protection (capot de fermeture...) seront installés pour protéger le forage à réaliser. La pompe sera de type électrique dont l'impact sonore est limité. Le bruit sera ainsi très réduit De plus, il sera situé à plus de 1500 m des premières habitations alentours.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations locales de très faible ampleur peuvent résulter de l'exploitation de ce forage et qui seront limitées à quelques mètres autour du projet.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification n'aura lieu avec ce projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme le prévoit l'arrêté du 11 septembre 2003, article 8, les protections suivantes seront mises en place (voir annexe 4). Une margelle bétonnée est réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette dalle de propreté est de 3 m² au minimum autour de la tête et de 0,30 m de hauteur au-dessus du terrain naturel. La margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,50 m. Un capot de fermeture métallique et cadénassé sera installé sur la tête du forage. Il permet un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles.

L'irrigation sera conduite avec un outil d'aide à la décision tel que le suivi du bilan hydrique du sol. Ce suivi permet d'apporter la bonne dose au bon moment. Monsieur LIENART ajustera les apports d'eau en fonction de la variabilité des réserves utiles de ses sols. Les tours d'eau seront déclenchés quand la réserve facilement utilisable par les racines des cultures sera sur le point d'être consommée. La méthode du bilan hydrique prend en compte les Evapotranspirations Potentielles (ETP) prévues pendant les jours à venir, et évidemment les quantités de pluies cumulées avant et pendant la culture.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments cités dans cette demande et dans les annexes, et comme le demande la réglementation, le projet est loin des sources de pollution (décharges, stockages d'hydrocarbures et produits chimiques...), des ouvrages existants et des zones environnementales cours d'eau et (les zones humides, les zones Natura 2000...). Il est également compatible avec les documents d'urbanisme.

Par rapport à la ZNIEFF distante de 504 m, il n'y aura aucune incidence. Dans ce sens, les annexes 6 et 7 apportent davantage informations sur ce volet.

Au vu de ces éléments, le projet n'aura aucun impact sur le milieu environnant à savoir les zones naturelles et les ouvrages existants.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Zone influence du projet

Annexe 7 : Evaluation des potentielles incidences du projet sur la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique « Pelouses de la vallée de Clancy à Vierzy »

Elles se rattachent à la catégorie 6 qui s'intéresse à l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à CHAUDUN

le, 26. Jan 2020

Signature



EARL MAISON NEUVE

6 Maison Neuve

02200 CHAUDUN

Tel. 03 23 74 83 79

SIRET 334 471 646 00011

EARL MAISON NEUVE
6 Maison Neuve
02200 CHAUDUN
Tel. 03 23 74 83 79
SIRET 334 471 646 00011